

LA POSTE : « UNE SITUATION DE RISQUE SANITAIRE MAJEUR » - INTERVIEW DE ASTRID HERBERT-RAVEL PARUE DANS POLITIS



Une étude réalisée par Astrid Herbert-Ravel révèle une dégradation des conditions de travail dans le service public postal.

Contestée par la direction du groupe La Poste, Astrid Herbert-Ravel, ex-directrice des ressources humaines des services financiers et du réseau grand public de La Poste en Ile-de-France, a intenté, dès 2011, une action pénale pour le harcèlement et la discrimination qu'elle a personnellement subis. Une première pour l'entreprise. Et cela lui a valu d'être médiatisée et contactée par des centaines de postiers en détresse. La thèse du harcèlement d'entreprise à La Poste est devenue une évidence pour elle, qu'elle a cherché depuis à démontrer au travers d'études chiffrées et d'éléments factuels.

Vous avez réalisé une étude qui révèle un climat social délétère au sein de La Poste. Comment avez-vous travaillé ?

Astrid Herbert-Ravel : J'ai réalisé une grosse partie du travail, et quelques personnes m'ont aidée en me fournissant notamment d'anciens bilans sociaux. Tous les chiffres que je produis, je ne les ai pas inventés. Ils émanent des bilans sociaux de La Poste, dont les plus récents sont

disponibles sur le site du groupe. Les données sur l'absentéisme en France émanent du cabinet Alma Consulting, qui est une référence en la matière. La dégradation des indicateurs sociaux à La Poste est très nette depuis 2006 et parfaitement calculée. Nous avons voulu savoir si cette dégradation s'observait dans d'autres entreprises et comment La Poste se positionnait en comparaison.

L'étude Alma sur l'absentéisme a fait apparaître un premier décrochage de La Poste par rapport aux normes. Le taux de La Poste, recalculé pour comptabiliser la maladie et les accidents de travail, est supérieur aux taux moyens sur les trois dernières années : bien au-dessus du taux moyen en France, bien au-dessus du taux dans les services et bien au-dessus du taux constaté dans les entreprises de 1 000 salariés et plus. L'absentéisme à La Poste représente environ l'équivalent de 20 000 emplois temps plein par an, soit un milliard d'euros !

Nous avons voulu vérifier si ce décrochage se répétait pour d'autres indicateurs sociaux. Nous avons, pour cela, constitué un panel d'entreprises – dont Carrefour, EDF, SNCF, BNP Paribas, Société générale, Vinci, Renault, Air France, ADP, SNCF, Orange, etc. – pour le comparer avec La Poste en choisissant une année moyenne, 2011. Résultats implacables ! D'abord, le décrochage en termes d'absentéisme s'est vérifié : + 65 % à La Poste. Ensuite, le taux de décès dans cette entreprise est supérieur de 40 % par rapport à ce panel, on a deux fois plus de « chance » d'y contracter une maladie professionnelle, les accidents du travail sont deux fois et demie plus nombreux et trois fois et demie plus graves. Ces indicateurs nous font dire qu'il y a une situation de risque sanitaire majeur à La Poste.

Comment expliquez-vous que le taux de décès soit si élevé dans La Poste ?

La direction de La Poste explique que ce taux est dû au vieillissement de la population. C'est certes un facteur non négligeable, mais ce n'est pas le seul valable. Le taux de décès met en évidence une dégradation sanitaire au sein de l'entreprise, traduite par l'augmentation des maladies et des suicides. Cet été, SUD-PTT a découvert l'existence d'une cellule officieuse comptabilisant les suicides au sein de La Poste. Cette cellule recense en moyenne 40 suicides par an liés au travail depuis cinq ans ! Ce qui coïncide avec la dégradation des indicateurs sociaux qui a commencé en 2006 et s'est accentuée en 2008-2009.

Vous dénoncez un harcèlement d'entreprise. En quoi cela consiste-t-il ?

Ce type de harcèlement relève d'un mode gestion qui consiste à désorganiser le lien social, à dégrader les conditions de travail et à atteindre la dignité des personnes. Pour mon étude, je me suis plongée dans les documents de La Poste, notamment les bilans des services de sécurité au travail, de médecine de prévention, des protocoles de harcèlement dans le but de comprendre l'idée poursuivie par la stratégie actuelle. Que savaient les décideurs ? Que leur a-t-on dit ? Pourquoi n'ont-ils rien fait ? Que voulaient-ils cacher ? Depuis 2004, les dirigeants savaient qu'il y avait des dérives managériales importantes. Il ressort des documents que j'ai étudiés que les actions, qu'elles soient préventives ou défensives, ont été notoirement insuffisantes ! La Poste a perdu 80 000 emplois depuis dix ans, soit 25 % de l'effectif, sans gestion prévisionnelle ni accompagnement social. Ce « plan social non assumé » par l'entreprise se retrouve en partie à la charge de l'assurance maladie.

La direction de La Poste a-t-elle réagi à votre étude ?

La direction conteste formellement mes propos en répondant à France Inter par un courrier [1]. Ils sont jugés « fantaisistes ». C'est fâcheux car mon étude s'appuie sur les chiffres publiés par La Poste. Pour ma part, je demande l'ouverture d'une enquête indépendante, avec la nomination d'un inspecteur du travail à demeure, comme cela a été fait pour France Télécom. Car malgré la commission du grand dialogue présidée par Jean Kaspar, les indicateurs sociaux continuent de se dégrader au sein de La Poste et « l'épidémie de suicides » ne s'arrête pas : Trois suicides ont eu lieu cet été et un autre le 28 septembre, tous directement liés au travail.

Je me positionne en lanceur d'alerte en me référant à la loi adoptée au printemps qui permet à tout citoyen de rendre publiques des données, dès lors que la méconnaissance de ces données lui paraît dangereuse pour la santé. Il me semble que, concernant 243 000 personnes et avec la vague de suicides qu'on connaît, nous sommes dans cette problématique de santé publique. Je vais donc solliciter la direction générale du travail, le ministère de la Santé et le ministère du Redressement productif.

Dans quelle situation êtes-vous actuellement ?

J'ai été contrainte de démissionner de La Poste au début de l'année. Une procédure est engagée devant le Conseil d'État à ce sujet. J'ai étendu mes plaintes pénales concernant le harcèlement moral et la discrimination à six cadres dirigeants, dont le président de La Poste. Les plaintes concernent aussi l'entreprise en tant que personne morale de façon à pouvoir évoquer le système d'entreprise à l'audience.

Je me dois ici d'indiquer que La Poste a tenté de conclure un accord amiable dans mon affaire, accord qui portait sur presque 600 000 euros, toutes mesures confondues. J'ai refusé l'application de cet accord au motif qu'il était illégal et vicié, et les avocats ayant agi en collusion dans la conclusion de cet accord seront traduits devant le pôle de déontologie de l'ordre des avocats de Paris. Une action pour dénonciation calomnieuse est également en cours à leur encontre.

[1] France Inter a demandé à la direction de La Poste de réagir à l'étude d'Astrid Herbert-Ravel, avant la diffusion de son enquête dans le journal de 7 heures, le 15 octobre.

La Poste : « Une situation de risque sanitaire majeur » - interview de Astrid Herbert-Ravel parue dans Politis. Propos recueillis par Thierry Brun.